

DÉCEMBRE 2017

Le majeur protégé victime de spoliation

Soucieux d'accompagner au mieux les différentes évolutions de l'aide aux majeurs protégés, les CEMÉA Nord - Pas de Calais poursuivent en 2017, leur offre de formations continues adaptée : **les Rendez-vous Juridiques**.

PUBLIC

Cette offre s'adresse :

- aux mandataires MJPM certifiés et non certifiés ;
- et aux autres professionnels travaillant en proximité des majeurs protégés qui ont besoin d'approfondir leurs connaissances sur ce mandat ;
- aux familles ayant en charge la protection d'un de leur proche.

Ces rendez-vous ont également l'ambition de renforcer le travail interprofessionnel notamment entre les mandataires et les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Nous avons l'ambition de faire des Rendez-vous Juridiques un espace d'échanges, de rencontres et de discussions autour d'un thème spécifique. Ils sont conçus dans un esprit d'enrichissement professionnel et personnel, de dialogue avec un intervenant autour de cas pratiques concrets.

Comme chaque action portée par les CEMÉA, ces journées de formation seront en lien étroit avec la réalité des professionnels intervenant en périphérie de la protection des personnes. Pour offrir à chaque participant un mode d'échange dynamique et convivial et garantir la cohérence dans le déroulement de la formation, chaque intervenant sera accompagné d'un formateur en lien direct avec le monde tuteur.

Ces Rendez-vous juridiques débiteront dès 9h par un café permettant la rencontre. Ensuite jusqu'à l'heure du déjeuner l'intervenant éclairera la problématique par des apports théoriques. Le déjeuner sera pris en commun. La seconde partie de journée permettra à l'intervenant de répondre aux questionnements des participants et de résoudre des problématiques concrètes. La journée se terminera à 17h30 après la conclusion-synthèse à laquelle tous les participants pourront prendre part. Une petite collation clôturera la journée.

Le nombre de places est limité.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

pour obtenir un devis ou
pour s'inscrire s'adresser
au secrétariat :

Géraldine VOISIN
gvoisin@cemeanpdc.org
03 20 12 80 09

PRIX

155 € / jour de formation
le repas est compris
(frais pédagogiques : 140 €
+ frais de repas : 15 €)

Arnaud CALONNE

Direction des Formations
Travail social, Santé men-
tale et Psychiatrie
et Formations continues
acalonne@cemeanpdc.org
03 20 12 80 05

www.cemea-npdc.org

Cette formation est agréée Développement
Professionnel Continue sous le N° 5027.

CEMÉA Nord - Pas de Calais 11, rue Ernest Deconynck 59000 LILLE
Tél : 03.20.12.80.00 Fax : 03.20.30.08.05 E-mail : accueil@cemeanpdc.org

Le majeur protégé victime de spoliation

- > Appréhender la place et le rôle du protecteur dans les cas où le majeur protégé est victime de spoliation
- > Connaître et reconnaître les différentes formes de spoliation

Le majeur protégé, de par sa vulnérabilité, est malheureusement bien souvent victime de spoliations diverses. La liste est bien longue mais on peut citer les cas les plus fréquents : simple vol d'objet, prêt d'argent non restitué, « cadeau » contre service rendu, chèque dérobé, crédit à la consommation fait en son nom, recel successoral, utilisation abusive d'une procuration bancaire, détournement de compte, souscription de multiples placements douteux...

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs doit savoir réagir à toutes ces situations, savoir ce qu'il est en droit ou en devoir de faire.

S'il est évident qu'il en va de l'intérêt patrimonial du majeur protégé que de mettre fin à toute spoliation, d'entamer une procédure aux fins de sanctionner l'auteur de l'infraction et évidemment de pouvoir recouvrer les sommes ou les objets dérobés, il en va tout autrement de son intérêt personnel. En effet, dans bien des cas, la spoliation aura lieu dans un contexte familial, amical, parfois même de personnes lui apportant soutien affectif, étayage, si importants pour lui.

Le mandataire judiciaire sera alors confronté à cette problématique : doit-il mettre fin à la spoliation ou préserver les liens ?

La question n'entraîne pas de réponse unique, chaque situation de majeur protégé spolié devra faire l'objet d'une attention particulière de la part du protecteur.

Nous pourrons au cours de cette journée en discuter et tenter de trouver des pistes de réflexions et d'actions possibles, si ce n'est d'en apporter une réponse absolue. On se posera donc la question de savoir si la protection patrimoniale est toujours compatible avec l'intérêt personnel du majeur protégé.

Les participants pourront intervenir, poser leur cas d'espèce, réagir, questionner la pratique des autres protecteurs et aussi témoigner de leur expérience.

Le vol familial est-il un vol ?

Y-a-t-il spoliation si le majeur est consentant ?

L'entraide familiale est-elle monnayable ?



DÉCEMBRE 2017



Le majeur protégé victime de spoliation

Le 13 décembre 2017

Intervenantes

Deux Magistrats : l'un du siège et l'autre du parquet

Emmanuelle LAUDIC-BARON
Substitut au Parquet de Lille

Céline LESAY,
Juge aux affaires familiales, anciennement Juge des tutelles.
Tribunal de Grande Instance de Lille.

L'intervention simultanée de deux magistrats, l'un du siège, l'autre du parquet, nous permettra le double éclairage nécessaire devant les implications concrètes que posent le sujet.

Médiatrice

Linda WERNER,
Juriste en droit privé, responsable pédagogique
des formations CNC MJPM aux CEMÉA Nord - Pas de Calais

Contenu

Nous traiterons très précisément la question de droit pénal du vol commis au sein du cercle familial. Ce vol est-il un vol comme un autre ? L'auteur du vol est-il punissable de la même façon qu'un vol commis par un étranger ? Nous verrons ainsi comment le droit règle cette situation.

A cela s'ajoute les différentes manipulations de la part d'institutions, de sociétés et d'entreprises diverses, dont le majeur est bien souvent victime à son insu.

Nous aborderons les notions d'**abus de confiance**, d'**abus de faiblesse**, d'**escroquerie**, de **vol simple** et de **vol aggravé**, d'**usurpation d'identité**, de **faux et d'usage de faux**, afin de bien savoir les distinguer et de pouvoir agir en conséquence.

Nous nous pencherons sur la conduite à tenir dès l'ouverture de la mesure de protection aux fins de recherche d'une éventuelle spoliation. Nous verrons comment le protecteur devra rester vigilant tout au long de la mesure quant aux indices suspicieux qui doivent retenir son attention.

Nous traiterons des aspects civilistes de la question mais aussi des aspects pénaux, selon qu'il y a ou non poursuites pénales.

Enfin, nous reviendrons sur les **aspects de vulnérabilité** et de **préjudice**, au cœur de nos préoccupations.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et pratiques

Étude de situations concrètes

Discussions et échanges avec tous les participants.

A vos agendas 2018 prenons *Rendez-Vous... Juridiques !*

Pour vous inscrire et connaître le contenu des prochains RDV JURIDIQUES, contactez-nous :

Géraldine VOISIN,
secrétaire en charge de ces formations
Courriel : gvoisin@cemeanpdc.org
Tél. : 03 20 12 80 09

Retrouvez nos autres
formations professionnelles
de Mandataire Judiciaire,
et nos formations profes-
sionnelles continues à la
santé mentale et psychiatrie
sur notre site
internet



www.cemea-npdc.org



Les CEMÉA et la formation MJPM

Depuis 1988, les CEMÉA ont investi le champ de la formation tuteurale et forment des mandataires à la protection des majeurs.

Nos pratiques et méthodes pédagogiques sont centrées sur des apports théoriques, de l'analyse et des études de cas, ainsi que des travaux en groupe, l'implication de chaque personne dans l'émergence, la construction et la réalisation de son projet de formation.

Notre conception de la formation des personnes s'appuie à la fois sur la constitution et la vie d'un groupe et sur la prise en compte de chacun. L'interaction entre l'individuel et le collectif permet à chacun de progresser selon son rythme, ses besoins, ses intérêts, ses attentes.

L'équipe pédagogique est composée de professionnels qualifiés et expérimentés dans chaque domaine de formation. Une coordination de l'ensemble du processus de formation permet une cohérence et un suivi individuel adapté à chacun des candidats.

Les C.E.M.É.A.

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.É.A., depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.É.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Les CEMÉA et la santé mentale

La rencontre des CEMÉA et de la santé mentale s'est initiée lors des premiers stages dans les hôpitaux psychiatriques, autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Alors est née une parole singulière soignante. L'organisation des premiers stages pour «les équipes santé mentale», mis en place par les Ceméa dès 1949, à la demande du docteur G. Daumezon, s'appuie sur cette idée révolutionnaire de l'impérieuse nécessité pour le soignant de travailler sa pratique dans un partage et une confrontation de points de vue, et d'élaborer collectivement pendant le temps de la formation une pensée théorique, gage de sa solidité soignante. Les CEMÉA ont ainsi contribué à la mise en mouvement d'une culture, celle de la psychiatrie du désaliénisme.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale. La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.